

Ce Journal paraît les Dimanche,
Mercredi et Vendredi.

Abonnements.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an. 32 francs.

Six mois 16 »

Trois mois 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro 25 centimes.

Annonces 25 c. la ligne.

Réclames 50 c. id.

L'AVENIR

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

(N° 2 de huitaine.)

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

S'ADRESSER,

Pour tout ce qui concerne la rédaction et les échanges, A LYON, rue Saint-Dominique, n° 1.

Tous les articles d'intérêt public seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Bureau à la Croix-Rousse, rue Duviard, 3.

AVIS.

Nous prions les personnes qui seraient dans l'intention de s'abonner, de passer dans nos bureaux, afin de régulariser leur abonnement; dans le cas contraire, elles voudraient bien refuser le journal, soit à la poste, soit à nos porteurs.

Le 8 novembre.

Ce n'est pas seulement par le développement de théories d'une application plus ou moins immédiate que nous entendons concourir aux améliorations que nous réclamons dans l'intérêt général. Ne savons-nous pas que notre siècle est celui du positivisme, que toutes les fois qu'une voix généreuse veut protester contre l'état actuel de la société, les heures des hommes positifs, égoïstes, la dominent et cherchent à l'étouffer. Une espèce de cordon sanitaire se forme, entoure et repousse toute idée nouvelle. Barrière trop faible, sans doute, pour enrayer la marche toujours progressive de l'esprit humain, mais qui suffit bien souvent pour priver plusieurs générations du bien-être dont elles auraient pu jouir. Aussi, pensons-nous devoir faire marcher de front l'exposition des théories, semences fécondes qui préparent les esprits, et l'application successive de quelques uns de nos principes, démonstration matérielle, sinon de l'excellence, du moins de la sincérité de nos idées. Nous ne nous dissimulons pas les graves difficultés qui s'élèvent devant nous, nous connaissons la juste mesure de nos forces, mais rien ne peut nous faire dévier du but où tendront tous nos efforts; la réforme politique, la réforme sociale, mais une réforme pacifique préparée par la discussion, obtenue par le raisonnement, conquise par l'intelligence.

Pour atteindre ce but, il ne faut pas se contenter, nous l'avons déjà dit, de faire de la théorie, il faut arriver à des améliorations pratiques; car l'homme traite de folles utopies tout ce qu'il ne peut comprendre. Et malheureusement il est des gens qui ne comprennent bien souvent que les idées qui se traduisent en choses palpables et qui peuvent influer sur leur bien-être matériel.

L'Echo de l'Industrie consacrait une partie de ses colonnes

FEUILLETON DE L'AVENIR.

La pièce de vers qui suit est l'œuvre d'un de nos collaborateurs et amis : Elle a été publiée déjà avec succès, il y a environ un an. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en la publiant de nouveau avec l'autorisation de l'auteur.

LA DÉCADENCE.

I.

Lorsque nos derniers fils, penchés sur nos déboires,
En se signant le front, liront nos pages noires
Et les hymnes de deuil des poètes en pleurs,
Non, non, je vous le dis, leur sanglants anathèmes
Ne seront pas pour nous, pour nos maigres systèmes,
Ni pour le cœur taré de nos sénats trembleurs !

Que reprocheraient-ils au pouvoir?... à ses hommes?...
Ils sont faits pour le temps : ils sont ce que nous sommes,
Enfants étioles et toujours vagissants :
Il manquait trop de sang aux veines de nos pères;
Et nous fûmes, hélas, dans le sein de nos mères
Marqués, avant de naître, au sceau des impuissants !...

Nos pères, après Rome, ont tari le Pactole :
Quand César endormit aux pieds du Capitole
Le fantôme empourpré du colosse romain,
Le fantôme, aux nectars, ouvrant sa bouche obscène,
Sentit, comme la mort, se figer dans sa veine
L'or et les libertés volés au genre humain !

N'eurent-ils pas aussi leurs richesses opimes,
Leurs titres de seigneurs gravés sur toutes cimes,
Et leur couche de pourpre, aux parfums énervants;
Et plus que Rome encor, prompts à courber la tête,
N'ont-ils donc pas senti la main de la défaite
De son glaive de fer leur équarrir les flancs !

Ne demandez plus rien à leur race débile !
Pourrait-elle endosser la cuirasse d'Achille
Pour jeter à l'Anglais le gant de Waterloo ?

au compte-rendu des séances du Conseil des prud'hommes. Les chefs d'ateliers et les ouvriers connaissent ainsi la jurisprudence du Conseil sur les principales difficultés qui pouvaient surgir; ce n'est pas assez à notre avis : intimidé par la présence des magistrats, incapable de répondre aux argumentations d'un chef de maison à qui l'instruction et le frölement de la société donnent une supériorité évidente, l'ouvrier, le chef d'atelier se troublent, ne donnent au Conseil que des explications incomplètes, insuffisantes, et succombent sur des réclamations presque toujours fondées. Il faut que les travailleurs connaissent l'étendue de leurs droits; il faut qu'ils sachent l'étendue des obligations qui leur sont imposées, alors leur défense sera claire, précise, complète; et resserrée dans quelques phrases bien comprises, elle procurera au Conseil une grande économie de temps.

Cette clarté dans leurs réclamations, cette précision dans leur langage, cette connaissance de leur droit et de leurs obligations, ils ne peuvent les puiser que dans les avis d'un homme qui ait une certaine expérience des affaires, et qui n'ait aucun intérêt à exploiter la contestation sur laquelle il est consulté. Les petites difficultés que le conseil des prud'hommes est appelé à résoudre sont dans presque tous les cas d'une trop minime importance pour être soumises à l'appréciation d'un avocat, dont les honoraires d'ailleurs rendraient l'accès impossible à la plupart des ouvriers. Convaincus de l'importance qu'il y aurait pour le travailleur à connaître exactement leurs droits, nous avons pensé qu'un bureau de consultation gratuite serait une création utile pour eux, nous n'avons pas hésité. Dès aujourd'hui MM. les chefs d'ateliers, contre-maîtres, ouvriers, trouveront au bureau de notre journal la solution de toutes les questions qui pourront s'élever à l'occasion de leurs travaux.

Ces consultations seront complètement gratuites.

Nous publierons dans notre journal toutes les décisions des cours et tribunaux qui offriront de l'intérêt pour les diverses branches d'industrie qui font l'orgueil de notre cité.

Nous nous occuperons aussi de l'importante question de la libre défense devant le conseil, question si souvent soulevée, et qui jamais n'a reçu de décision explicite. Nous apprécierons les considérations particulières qui ont constamment fait jour-

ner la consécration de ce droit sacré. Nous espérons donner le moyen d'éviter les dangers signalés par ceux qui, tout en reconnaissant le principe, en repoussaient l'application, par intérêt, disaient-ils, pour les ouvriers.

Nous examinerons avec un soin scrupuleux les lois qui ont réglé l'organisation des prud'hommes, et nous montrerons la nécessité de séparer en catégories les nombreuses industries soumises à cette juridiction; — non qu'il faille, à notre avis, autant de conseils que de spécialités, ce serait retomber dans les maîtrises et les jurandes, déplorables entraves qui enchaînaient l'essor de l'industrie en comprimant le génie : ce que nous voulons, ce sont des chambres, affectées à chaque spécialité, il est vrai, mais réunies et régies, comme les tribunaux de première instance ou les cours royales, par une seule et même organisation, ne se divisant que pour résoudre les contestations entre ouvriers et fabricants de leur spécialité; anneaux d'une même chaîne, se réunissant pour constituer un tout homogène, et prononcer en conscience sur toutes les questions d'intérêt général. Enfin nous solliciterons une codification des lois, règlements et usages, admis comme règles dans la vie pratique, pour fixer les rapports et les intérêts des ouvriers et des fabricants. — Les prud'hommes doivent être, à notre avis, des magistrats chargés de l'application de la loi, et non des hommes pouvant arbitrairement substituer leur bon plaisir à la volonté du législateur.

Dans quelques articles successifs nous développerons nos idées sur ces différentes questions : heureux, si nous pouvons concourir, dans la modeste sphère où le sort nous a placés, à la régénération que l'humanité semble réclamer, et que nos vœux appellent.

H. A.

DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

SITUATION. — CAUSES QUI NUISENT A CETTE INDUSTRIE. — AMÉLIORATION A Y APPORTER.

Le tissage de la soie est certes l'une des plus importantes industries de notre cité, il nourrit un grand nombre de travailleurs, et sert de base à la majeure partie de nos transactions commerciales. Cependant depuis 1834, cette industrie, source de notre prospérité, est dans une complète décroissance, et nous la voyons arrivée aujourd'hui à l'état le plus déplorable. La

Laissant, pour la garder, son ombre patagone
Debout sur cent canons édifés en trône,
Et lui, triste et perclus, s'éloigna pour mourir !

III.

Longtemps, longtemps après, dans un lointain parage,
Quelques nochers français cherchant un héritage,
Touchèrent un écueil endormi sous les mers;
Sur son aride pierre, ayant osé descendre,
Ils prirent leur trésor..., un peu de froide cendre,
Restes d'un empereur dévoré par les vers !...

Et maintenant il dort comme un simple invalide !
Lui ! le grand empereur, le colosse, l'Alcide,
Lui, que le monde un jour ne tint pas dans ses bras ?
Il s'est fait si petit qu'il habite une bière,
Si petit, qu'aujourd'hui dans son caveau de pierre
Un de ses grenadiers ne se logerait pas !

Une image ! un tombeau ! des cendres ! voilà l'homme !...
Le temps qui balaya la poussière de Rome,
Verra-t-il seulement l'os de Napoléon ?
Qu'importe à son chemin, qu'en un coin de la terre
A son regard se montre un bronze tumulaire
Et le nom d'un soldat au front d'un Panthéon ?

Mais dites, dites-moi ? quel était donc le rêve
De cet être sans nom, qui vint armé d'un glaive
Menacer le berceau d'un siècle nouveau-né ?...
On dit qu'en entendant ce grand cliquetis d'armes,
Le siècle, pauvre enfant, réveillé dans les larmes
Se croyait en naissant, à la mort condamné !

Mais quel homme, géant aux rares destinées,
Peut à coups de canon démolir les années
Que Dieu construit au sol de son humanité ?
Dieu seul peut du destin déchirer une page;
Lui seul peut élaguer les jours blanchis par l'âge
Qui tombent tour à tour de son éternité !

IV.

Sur le chemin poudreux des vieux siècles qui passent,
Comme des points sanglants, les conquérants s'effacent

A défendre une obole est-elle encore de taille !
Et d'une boule noire armée en la bataille,
A lancer sur Pritchard un infamant veto ?

Non ; mais je vous le dis, nul de nous n'est coupable !...
D'un frisson belliqueux nul de nous n'est capable !
Dans toute ame se meut un mal caméléon :
Peur ou cupidité, bassesse, indifférence,
Le monstre gangréneux dévore en paix la France,
Qu'il prit sanglante, un jour, au grand Napoléon !

II.

Napoléon fut grand, dites-vous !... Si l'histoire
Aux prodiges nerveux mesure toute gloire,
Oh ! sans doute il fut grand, l'homme pyramidal
Dont les bras étendus touchèrent les deux pôles,
Et qui porta vingt ans sur ses larges épaules
Ainsi qu'un autre Atlas, le monde occidental.

Il prit comme un marteau la France sous son aile,
Et par le monde alors, il s'en fut avec elle,
Brisant, démolissant les peuples et leurs lois;
Et pareil au simoun, que la mort accompagne,
Entassant pêle-mêle, aux bras de sa compagne,
Des sceptres, des canons, des villes et des rois.

Vingt ans aux bannes de fer de ses grandes assises,
On vit des potentats, les majestés assises;
Et des tours de Berlin au vieux Escorial,
Sa concubine, apprisedes œuvres populaires
Ramassa les débris des trônes séculaires,
Pour chauffer au Kremlin son maître impérial !

La France était alors la grande sybarite :
D'un sultan fabuleux pompeuse favorite,
Des toges de vingt rois ses habits étaient faits;
Elle prit ses ébats dans vingt couches royales,
Et comme ses villas, ouvrant les capitales,
Aux accords du canon dansa dans vingt palais !

Mais un jour, toute en sang, ne pouvant plus le suivre,
Elle allait vacillant, comme une bacchante ivre...
Alors dans son Paris il revint l'endormir,

fabrication des châles au quart qui pendant quelque temps avait pris un essor inaccoutumé, est retombé tellement au-dessous des chances ordinaires d'exploitation, que les trois quarts des métiers sont inoccupés, et que le petit nombre qui ont encore de l'ouvrage le fabriquent à des prix tellement réduits qu'il y a impossibilité au chef d'atelier et à l'ouvrier de vivre. Certes, un pareil état de choses ne peut durer; on se demande avec effroi à l'approche d'un hiver désastreux, funeste déjà par tant de calamités publiques, comment nos travailleurs pourront supporter ses rigueurs. A côté de l'élévation du prix des denrées de première nécessité, se présente le chômage ou bien un tel abaissement du salaire qu'il équivaut à une cessation d'ouvrage. — Que vont donc faire ceux qui n'ont d'autres ressources que leurs bras, quelle espérance les soutiendra dans l'attente de jours meilleurs? Les riches qui s'endorment dans leur égoïsme et dans leur indifférence savent-ils bien tout cela; ont-ils compté toutes les douleurs, apprécié toutes les misères?

Mais il ne nous suffit pas à nous, défenseurs naturels de la classe sacrifiée, de gémir avec elle et de lui distribuer de stériles consolations. Appréciant avec les données de la science les causes de cette intolérable situation, nous devons avant tout nous appliquer à chercher les remèdes à ces maux. Tel est le sujet de cet article :

1.

SITUATION ANTÉRIEURE ET ACTUELLE.

On peut séparer en deux branches bien distinctes la fabrication des tissus de soie. — L'une s'applique exclusivement aux étoffes de nouveautés et l'autre aux étoffes unies. — La première est mieux rétribuée; mais livrée à tous les caprices du goût, à toutes les chances de la mode et de la spéculation, elle subit bien plus souvent les pertes du chômage et du reste les frais de montage sont bien plus considérables. — Les étoffes unies sont moins payées; mais elles se fabriquent d'une manière plus suivie. — Eli bien! chose étrange ni l'une ni l'autre de ces différentes conditions ne peuvent parvenir à satisfaire aux besoins mêmes les plus urgents des travailleurs, qui ne trouvent leur existence qu'au milieu des privations les plus nombreuses.

Ce n'est pas seulement aujourd'hui que de justes plaintes se sont fait entendre sur ce sujet, nous trouvons dans un document de 1744, le budget d'un ouvrier tisseur qui solde par un déficit de 249 fr. 7 s. 2 d. de la recette à la dépense, et cependant les prix de façon étaient plus avantageux qu'à notre époque. On peut en juger par le tableau suivant, qui offrira un point de comparaison appréciable, quoique les réductions des étoffes qui y sont portées ne soient plus guères employées de nos jours:

	L.	S.	D.
10 Un métier de taffetas d'Angleterre, ayant fabriqué dans le courant de l'année, 8 pièces ayant 100 aunes, à 14 sols de façon par aune, donne.	560	»	»
20 Un métier de taffetas de 90 parties, ayant fabriqué 8 pièces de 100 aunes à 13 sols, donne.	520	»	»
30 Un métier de taffetas de 80 parties, ayant fabriqué 8 pièces de 100 aunes à 12 sols, donne.	480	»	»
	1,560	»	»

Les prix des objets de consommation étaient aussi au-dessous de leur valeur actuelle.

Le pain est coté à 2 sous la livre;
Le vin à 6 sous la pinte;
La viande à 6 sous la livre.

La location d'un appartement destiné à loger 3 métiers, les compagnons, la famille du chef d'atelier, est évaluée à 136 fr. par an.

Il est vrai que les perfectionnements introduits dans la fabrication, ont facilité le travail de l'ouvrier; il est vrai que l'on n'occupe plus à de tels ouvrages, des hommes, mais des femmes ou des enfants; il est vrai que l'ouvrier ne compte plus :

Un habit complet 80 livres.
Veste et culotte de travail 28 »

Car il se contente d'une blouse pour se couvrir. Voilà pourtant les résultats qu'ont produits cette liberté trop illimitée du

Sous le talon vengeur d'un vaincu triomphant;
Et le peuple acéré de leur grande épopée,
Tout rouillé dans le sang, comme une vieille épée,
Un jour sert de hochet à quelque peuple enfant!

Demandez à l'Asie, à l'Europe, à l'Afrique,
Aux peuples décadés de Rome et de l'Attique?
Ils sont sortis mourants des bras de leurs Césars!
L'étreinte d'un César, c'est l'anneau funéraire
Qu'il donne à l'épousée en la prenant sur terre,
Et ses derniers baisers sont des coups de poignards!

Quand le Temps lèvera sa lampe ambulatoire
Sur le sommet Vendôme, irréfutable histoire,
Il mettra la couronne à l'incroyable mort!
Et puis, il jugera le soldat de brumaire,
Qui de la France, un jour, épuisa tant l'artère
Qu'elle pourrait mourir au plus léger effort!

Il la fit assister à tant de funérailles
De peuples trépassés sur les champs de batailles
Qu'elle a pris à son tour le frisson du tombeau;
Et le front écrasé sous sa pesante gloire
Elle n'oserait pas, pour finir son histoire,
Rallumer un combat, comme un dernier flambeau!

La France, maintenant, c'est une pulmonique
Qui s'est abandonnée à la main empirique
De charlatans bavards, de prophètes menteurs.
Languissante, épuisée, et sans ardeur dans l'âme,
Qu'on la laisse mourir comme une simple femme,
Sur un lit saturé de suaves senteurs!

Non, il ne reste rien dans notre âme appauvrie :
La liberté, l'honneur, l'amour de la patrie,
Cultes abandonnés ont regagné les cieux;
Et dans leur temple ouvert à d'étranges idoles,
Mourant tous affublés de fangeuses étoiles,
Nous avons adoré la MONTE ET L'OR FAITS DIEUX !!!...

commerce, si vanité par nos économistes, et cette civilisation dont nous sommes si fiers; triste société qui n'est arrivée à donner le bonheur à quelques uns, qu'en plongeant le plus grand nombre dans un abîme de misères.

Une autre observation non moins importante, c'est que dans les moments où l'ouvrier a réalisé le plus de bénéfices, où notre fabrique a été la plus prospère, en ce sens là, bien entendu, on ne comptait dans nos murs que 14 à 15,000 métiers, tandis qu'aujourd'hui où la situation est pire, ce nombre a plus que doublé (Un état statistique portait en 1830 ce nombre à 31,000). De 1801 à 1812, époque fameuse dans la mémoire de nos pères pour l'élévation des salaires, la France manufacturait pour 2 millions de soie ouvrée; plus tard elle en employait pour 23 millions 563 mille francs, et les prix de fabrication avaient baissé dans une égale proportion.

Ces deux faits choisis entre mille, nous amènent à conclure 1° Que la prospérité de notre fabrique, par rapport à l'ouvrier, loin d'être en raison directe du nombre de métiers existants, suit au contraire une proportion inverse. 2° Que la masse des produits ne peut servir, d'aucune sorte, comme témoignage de prospérité. 3° Et enfin, que sous les lois qui régissaient anciennement les manufactures, comme dans l'état actuel, la situation de l'ouvrier est aussi funeste. C'est donc dans une meilleure organisation de l'industrie que l'on doit en chercher les remèdes.

(Sera continué.)

E. F.

Correspondance particulière.

Paris le 4 novembre.

Le *Siccle* a publié, ces jours derniers, un article dans lequel il blâmait vivement la Compagnie de Lyon d'avoir fixé son versement au mois de décembre. Il prétendait que cette compagnie n'avait pas encore à s'occuper de son matériel et, qu'ayant à peine commencé ses expropriations, elle ne devait pas avoir besoin d'argent.

Cet article avait produit beaucoup d'effet dans le public, parce qu'on lui avait attribué une source presque officielle.

La Compagnie de Lyon a cru devoir répondre à cet article et expliquer au public les motifs de son appel de fonds.

Sur 50 millions qu'elle a touchés pour son premier versement, elle a remboursé 8 millions à l'Etat et a déposé 16 millions de cautionnement, en sorte que le 1er mars dernier, il ne lui restait plus que 26 millions.

Depuis cette époque, la compagnie a employé plus de six millions en travaux d'art, qui sont fondés sur toute la ligne, entre Paris et Tonnerre et surtout à Blaisy, et elle dépensera 5 millions pour le semestre courant. Le matériel est commandé, une avance d'un million a été fournie et un autre million sera également dépensé pour le même objet dans le trimestre actuel. Enfin 8 millions auraient été employés en expropriation au premier janvier prochain. Un million a été destiné au paiement du semestre de septembre dernier, et deux millions en fournitures du matériel de la voie, seront payés dans ce semestre.

Ces divers articles forment un total de 47 millions, en sorte qu'il ne restera plus, au premier janvier, que 3 millions à la compagnie.

La compagnie, disent MM. Enfantin et J. A. Odier, signataires de la lettre adressée au *Siccle*, ne voulant pas et ne devant pas interrompre ou ralentir les travaux, ne pouvait et ne devait pas faire son appel de fonds en même temps que celui qui avait été inopinément fixé pour le chemin du nord, et que l'on a été forcé de faire en décembre prochain.

Le mot inopinément, que nous avons souligné, suffit pour faire voir que la Compagnie du Nord ne demanderait pas des fonds à ses actionnaires avant de les avoir consultés. Il est fâcheux que les administrations de ces deux compagnies ne se soient pas mieux entendues dans l'intérêt de leurs actionnaires.

— Le conseil des ministres a dû statuer hier sur une demande de concession du service postal transatlantique par la navigation à vapeur entre le Havre et New-York qui lui a été adressée par M. le marquis de Raigecourt, pair de France, président du conseil d'administration de la compagnie Héroult et Haudel.

— L'Académie des sciences morales va, dit-on, proposer un prix extraordinaire de 3,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « Quels sont les moyens à employer pour prévenir les inondations. » Nous reconnaissons bien là cette excellente académie; elle demande des projets, mais les projets ni les moyens ne manquent pas : ce qui fait défaut, c'est la bonne volonté de les employer.

— Des lettres récentes de Bourbon donnent, comme bien certaine, l'expédition qui se prépare contre Tamatave; elle se composera de la frégate *Belle-Poule*, de la corvette le *Berceau*, du brick le *Volligeur* et du vapenr l'*Archimède*. Nous n'entrerons pas dans la question de savoir si ces forces sont nécessaires pour soutenir l'honneur de notre pavillon et assurer la conquête. Nous ne discuterons pas la nécessité de cette expédition; mais qui nous garantit la sincérité de cette vérité inopinée? Ne rencontrerons-nous pas encore là, quelque *Pritchard* à indemniser. L'opinion publique doit se préoccuper sérieusement de cette alternative, et ne pas laisser une chambre corrompue flétrir une seconde fois notre drapeau.

— Le conseil municipal de la ville de Paris va être saisi d'une proposition, ayant pour but l'adoption de certaines mesures, destinées à combattre les inhumations prématurées.

— Le duc et la duchesse de Montpensier sont attendus demain à Paris.

EXTERIEUR.

PORTUGAL. — Il règne beaucoup d'incertitude sur le véritable état des choses en Portugal. Mais il paraît que les cabinets de Paris et de Londres, se sont mis d'accord sur les mesures à prendre par les deux gouvernements. L'escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Parker est entrée dans le Tage, dans le but de protéger les sujets anglais, et le colonel Wilde a été envoyé à Lisbonne avec la mission d'instruire le gouvernement anglais de tout ce qui se passe en Portugal. Du côté de la France une frégate doit également naviguer à l'embouchure du Tage. M. de Varennes, notre ministre plénipotentiaire, qui a du arriver à Lisbonne dans les premiers jours de novembre, instruira son gouvernement de la situation réciproque du gouvernement et des insurgés. On dit du reste qu'une note collective des cabinets de Paris et de Londres a été envoyée à Lisbonne, pour faire des représentations à la reine Dona-Maria, sur le

coup d'état quelle a adopté au risque de perdre sa couronne.

Quant au gouvernement espagnol, il s'est contenté d'envoyer des troupes sur les frontières du Portugal, afin de surveiller les tentatives des réfugiés Espagnols qui ont pris le parti des insurgés Portugais.

Voici du reste le résumé des nouvelles qui nous parviennent par la voie d'Angleterre :

« Le steamer royal *Taw* vient d'apporter à Soutampton des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 24, et d'Oporto jusqu'au 26 octobre. Cette dernière ville et ses environs étaient en armes, et les insurgés étaient maîtres des steamers de guerre du gouvernement aussi bien que de la place. Sur d'autres points, des partisans Miguelistes se montraient en grand nombre, et l'on craignait les résultats les plus désastreux d'un soulèvement aussi général. Une corvette bloquait Oporto, mais elle avait grand soin de se tenir à une distance respectueuse du rivage. Oporto a levé l'étendard de la révolte. Coimbre, Braga, Beja, Faro, Leiria et plusieurs autres villes des autres provinces ont suivi son exemple, pendant qu'aux portes mêmes de la capitale, les paysans en état de révolte ouverte, poussaient des vivats en faveur de Don Miguel et chantaient à pleins poumons : Le roi est arrivé. A Coimbre, le gouverneur civil, marquis de Loulé, a publié une proclamation appelant le peuple aux armes, et a été jusqu'à menacer la reine du sort de Louis XVI. Le petit corps de troupes stationné dans les Algarves, sous les ordres du colonel Célestino, s'est déclaré contre le gouvernement actuel. Les troupes de Beja, d'Evora et de diverses autres places de l'Alentejo se sont également révoltées. Les paysans, depuis Bellas, qui n'est qu'à deux lieues de Lisbonne, jusqu'à Cintra, et depuis cette dernière ville jusqu'à Mafra, Cuidas et bien au-delà, sont en état d'insurrection ouverte. La reine a quitté le palais de Belem qui est situé non loin de la capitale pour se retirer aux Necessidades, autre château royal situé dans l'intérieur de Lisbonne. A Cintra, les révoltés ont solennellement proclamé Don Miguel, et ont fait mentionner le fait sur les archives de la municipalité. Un détachement de 700 hommes envoyé de Lisbonne, les a dispersés dans toutes les directions. On en a fusillé quelques-uns. — Le vicomte Sada Baudera, ex-ministre de la guerre, s'est sauvé de Lisbonne, et a réussi à gagner Coimbre. Un détachement de 1,500 hommes de troupes régulières, envoyé par le comte Dan Atlas, était déjà arrivé d'Oporto à Coimbre, et l'on attendait d'autres détachements de Viseu et de Lamego. On sait déjà que l'amiral Parker avec toute son escadre est entré dans le Tage.

On mande de Lisbonne que le gouverneur civil et toutes les autorités de Santarem sont arrivés le 23 dans cette ville : ils ont dû s'enfuir précipitamment, le peuple s'étant révolté, les troupes stationnées à Santarem avaient été appelées dans l'Alentejo au secours du général Salazar serré de près par les insurgés. On dit qu'il est arrivé des bulletins officiels annonçant la défaite du général Salazar par les troupes révoltées sorties d'Evora.

(Morning Chronicle.)

Le même journal annonce positivement que Saldanha aurait donné au nom de la reine, au commandant la frégate *Ramba*, navire stationnaire de Belem, l'ordre d'arrêter les frères Cabral et de les tenir prisonniers à son bord, sans leur permettre de communiquer avec la terre, s'ils arrivaient par le steamer royal *Taw*.

(Extrait du Standard.)

ANGLETERRE. — LONDRES, 2 octobre. Côté, 4 heures. — Aujourd'hui il n'y a pas eu de bourse.

Hier, dit une lettre de Dublin, du 31 octobre, il y a eu une assemblée, et une députation de Fermoy, composée, de MM. O'Connell, Roche, membre du parlement et de plusieurs autres gentlemen, s'est présentée chez le lord lieutenant et lui a remis un mémoire contenant des avis sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles en Irlande.

Aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi, il y a eu au Foreign-office, un conseil de cabinet, auquel tous les ministres ont assisté.

Le *Times* contient un ébouriffant article daté de Bayonne. — Il paraîtrait, d'après cette correspondance, que le consul anglais de cette ville avait fermé le consulat, et n'avait point arboré son drapeau au passage du duc de Montpensier. — Le sous-préfet fit comprendre au consul que si cette omission était préméditée, « il s'ensuivrait probablement (nous traduisons) quelque chose de désagréable : l'effet a suivi de près les paroles. Le « sous-préfet a agi vis-à-vis du drapeau anglais, d'une manière « qui a blessé et peiné tous les anglais présents et témoins de ce « fait. Le bateau à vapeur à bord duquel se trouvaient le duc « et la duchesse de Montpensier, était pavoisé. La plus haute « place était occupée par le drapeau tricolore; puis venaient le « pavillon espagnol, le pavillon belge, le pavillon de plusieurs « petits Etats et au dernier rang celui d'Angleterre. » Jusque-là rien ne semble extraordinaire. Depuis longtemps nos chers voisins comprennent l'entente cordiale de telle façon qu'ils répondent par des injures à nos politesses, et que dans les rapports des deux nations ils se montrent sans cesse d'une grossièreté peu commune. Dans cette circonstance, ils avaient agi suivant leur habitude; le sous-préfet répond par un procédé analogue et bien juste au fond, car il était le premier offensé et voici l'outrageant journal qui s'écrit :

« Le petit nombre d'Anglais présents étaient si indignés, que « s'ils eussent été plus en force, ils n'auraient pas toléré cet affront. »

Holà ! quelle colère, quelle susceptibilité ! Voici *John Bull* furieux parce que l'on a osé répondre à son impolitesse; mais que le *Times* le sache bien, si notre gouvernement l'a habitué à beaucoup de condescendance, le peuple n'est point toujours de cette humeur, et la preuve c'est que les Français étaient si furieux à Bayonne de la conduite du consul anglais, qu'ils voulaient arracher l'écusson de son hôtel : heureusement tout s'est passé sans bruit et le sous-préfet s'est borné à faire sentir au cabinet anglais l'inconvenance de son procédé. Cette leçon lui servira-t-elle ?

EGYPTE. — Les lettres du Caire du 15 octobre, annoncent que le Nil s'est élevé au-dessus de 24 coudées, en sorte que la vallée de l'Egypte n'est plus qu'un lac immense. Cette élévation démesurée cause des dommages incalculables. Indépendamment de la perte totale de la récolte du maïs, déjà anéantie et qui est la nourriture essentielle et presque exclusive des paysans égyptiens, elle a submergé plusieurs villages, qui n'ayant pu se mettre à l'abri de l'inondation, sont à jamais perdus.

PRUSSE. BERLIN. — Une grande activité règne au ministère de l'intérieur. Il y a un échange très animé de courriers entre Vienne, Berlin et St-Petersbourg. Le langage tenu par la Ga-

zette universelle de Prusse sur les affaires franco-espagnoles, a une signification plus profonde qu'on ne le croirait. Il pourrait survenir des incidents qui fussent favorables aux vues de l'Angleterre.

— Le fils du ministre d'état Bodelschwingh Wmède vient d'être tué en duel.

— Dimanche matin, avant que l'office divin ne fut commencé, l'abbé Ronge a reçu subitement l'ordre de retourner à Breslau, et avant le point du jour deux gendarmes l'ont conduit au chemin de fer. — Il a alors adressé une pétition au roi contre la défense qui lui a été faite de prêcher, et les dissidents se sont adressés aux ministres.

(Correspondant de Nuremberg.)

RUSSIE. — On a reçu de mauvaises nouvelles du Caucase. On dit que les Russes ont éprouvé un échec notable dans le Caucase et qu'il leur sera impossible d'entreprendre une nouvelle campagne cet hiver. — C'est le 20 que les mesures prises par le comte Stadion, pour maintenir l'ordre public, seront mises en vigueur en Gallicie. — La Gazette d'Augsbourg est, du reste, muette sur les bruits qui s'étaient répandus des troubles éclatés dans le cercle de Lemberg.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

Audience du 4 novembre 1846.

Laurent fait comparaître Pinonceli pour demander la radiation d'une solde de 1,050 gr. de coton, se fondant sur l'irrégularité des écritures faites sur son livre. Une pesée de 1,650 gr. se trouve portée au bas de la page, après l'addition. Pinonceli affirme que la pesée qui se trouve ainsi portée avait été donnée à Laurent un jour que ce chef d'atelier avait oublié d'apporter son livre; que d'autres livraisons de matières avaient été faites successivement sans qu'on s'aperçût de l'oubli de celle de 1,650 gr.; et qu'au surplus Laurent n'avait pas rendu toute la chaîne qui lui avait été donnée. Le conseil renvoie cette affaire par-devant arbitres. Pinonceli devra leur apporter son livre d'ourdissage, afin qu'ils puissent examiner si la pièce de Laurent, qui n'a que 61 mètres en avait réellement 78 de chaîne comme le déclare Pinonceli.

— Magnin, chef d'atelier, réclame à Girard, fabricant, 43 fr., montant de ses façons. Girard allègue qu'une saisie-arrest de cette somme a été faite par un créancier du sieur Magnin, appelé à comparaître à cet effet devant le juge-de-peace. Cette cause est renvoyée à huitaine.

— Denery fait comparaître Denazet pour réclamer un poil de velours pour achever la chaîne qui est encore sur le métier; Denazet dit qu'il ne peut laisser continuer pour cause de mauvaise fabrication, et il offre de montrer l'étoffe que ce chef d'atelier a rendue. Cette affaire est renvoyée devant des arbitres qui examineront ladite étoffe.

— Comparution de Caquard et de Reyber à l'effet de faire rectifier une erreur dans l'ordre d'inscription de créance, faite sur le livret d'un chef d'atelier. Reyber soutient qu'il est premier créancier, se fondant sur un livret qu'il possède et sur lequel la somme qui lui est due se trouve inscrite. Coquard allègue que s'étant présenté à la caisse de prêt, il demanda si le livret du chef d'atelier était chargé; sur la réponse négative, il ajouta qu'en payant ladite caisse il deviendrait premier créancier, ce qui eut lieu en effet, et dès-lors il prit inscription pour la somme de 957 fr. pour avances faites. Reyber insiste pour garder la première inscription. Il résulte des informations qui ont été prises par les parties, que l'agent de la caisse de prêt est la cause involontaire de cette erreur. En déclarant que les livrets n'étaient pas chargés, il dirait vrai, car il se trouve dans la même rue deux chefs d'ateliers du même nom et prénom, et les livrets ont été pris les uns pour les autres. Cette affaire est renvoyée par devant arbitres où l'on fera comparaître le chef d'atelier détenteur de Coquard et Reyber.

— Garnier demande la résiliation, avec indemnité, de l'acte d'apprentissage du fils Charvet, se fondant sur l'insubordination et le mauvais vouloir de cet apprenti. Le rapport des membres du conseil chargés de la surveillance ayant confirmé les allégations de ce chef d'atelier, le conseil résilie les conventions et condamne Charvet père à 100 fr. d'indemnité.

— Nous sommes informés que la cause entre Verzier et Perraton, chef d'atelier, qui avait été renvoyée devant arbitres, vient d'être jugée. Verzier devra compter 100 fr. à Perraton pour indemnité de frais de montage.

— Martel (J. P.) réclame à Martel (Victor) la somme de 50 fr. promise pour indemnité de commencement d'apprentissage. Victor soutient qu'il a travaillé chez son cousin en qualité de lanceur et refuse de payer l'indemnité réclamée. Le conseil, considérant qu'une convention faite avec un mineur est sans effet, déboute Martel de sa demande.

Chronique locale.

La société philharmonique de St-Nizier prévient le public lyonnais que, dimanche prochain 15 novembre, à 10 heures du matin, en l'église St-Nizier, il sera chanté une messe en musique, pendant laquelle une quête sera faite au profit des inondés de la Loire.

Nous applaudissons aux généreuses intentions de MM. les membres de cette société, et nous ne doutons pas qu'on y réponde par de nombreuses offrandes.

Nous engageons donc nos concitoyens à profiter de l'occasion qui leur est offerte de venir ainsi au secours des victimes de l'inondation.

— Jeudi prochain, 12 novembre, la cour royale de Lyon tiendra son audience solennelle de rentrée.

Depuis le bassin d'Orléans jusqu'au Val-de-Thiers, Blois, Amboise, Roanne, tout est plein de décombres et de ruines sur les bords de la Loire.

On a cité une lettre de Cosne annonçant que le bourg de St-Firmin, à la hauteur de Briare, composé d'environ 600 âmes, avait été entièrement enseveli sous les eaux, que toute la population avait péri!!

Hâtons-nous de dire que les correspondances et les journaux aujourd'hui ne confirment en aucune manière cet épouvan-

table désastre. Il faut espérer que le récit de la lettre de Cosne n'a rien d'exact.

Jusqu'à présent on ne compte pas à Orléans plus de cinq ou six morts. C'est sur les bestiaux et les propriétés qu'a surtout frappé le fléau de l'inondation. S'il n'a péri qu'un aussi petit nombre de personnes, c'est un miracle dû à l'activité et au dévouement.

On signale un nouveau malheur. La plupart des légumes pourrissent sur pied. Cette circonstance est doublement déplorable, car elle achève la ruine des nombreux maraichers du pays, et va porter à un prix excessif la plupart des subsistances alimentaires, qui déjà n'étaient que trop chères.

Nouvelles diverses.

Le Moniteur publie un rapport au roi de M. le baron de Mackau, qui propose d'accorder des croix d'honneur aux Français qui se sont distingués à Taïti, dans les combats qui ont eu lieu contre les indigènes dans les mois de mars, avril et mai 1846. Il est accordé trois croix d'officier et trente-huit croix de chevalier de la Légion d'Honneur. Ces quarante-un individus ont presque tous été blessés.

Variétés.

Dans cet article et les numéros suivants, nous publierons les dernières leçons du cours de M. E. Chevreul. Ce cours, comme on se le rappelle, fut fait, il y a deux ans, dans la salle de l'Orangerie de notre ville, et attira une foule nombreuse. M. E. Ferrand, qui eut l'honneur d'assister à Lyon et à Paris le savant professeur de la manufacture royale des Gobelins, a bien voulu nous communiquer le résumé de cette dernière partie, formant à elle seule un tout distinct et complet.

I. — DE LA PEINTURE.

Un sens assez vague se présente d'abord à l'esprit toutes les fois qu'il s'agit de penser ou d'écrire quelque chose sur les arts, et c'est là la moindre des conséquences fâcheuses que provoque ce défaut de précision qui caractérise généralement et les écrits et les enseignements de ce genre.

Considérer comme un art unique celui de reproduire sur la toile ou sur le papier, dans le tapis, sur le verre coloré ou dans la mosaïque enfin, tout ce que la nature morte ou animée, tout ce que l'imagination peut offrir de détail ou d'ensemble, c'est réunir les éléments épars de notre sujet, c'est mettre en évidence la filiation des différents côtés d'un art sublime; c'est donner, en définitive, dans un seul coup-d'œil, une vue générale de tout ce qui se rattache à l'art de charmer nos yeux par le spectacle de la forme et de la couleur. En effet, c'est à ce défaut même de précision dans tout ce que l'on appelle les arts que l'on peut attribuer la difficulté réelle de transmettre les connaissances acquises sur ces divers sujets.

Tous ces arts donc, que pour le moment nous confondons en un seul, sont frères par les mêmes principes, ceux de la perspective linéaire, de la perspective aérienne, ceux de l'harmonie des couleurs et par les lois de l'esthétique. La science de notre maître, en les divisant, comme l'a fait en quelque sorte, la pratique industrielle donne à chacune de ces branches artistiques un caractère défini, et ce sont ces définitions mêmes que dès l'instant nous allons aborder; car les signaler, c'est instruire; les énumérer, c'est donner le texte des paragraphes suivants :

En effet, 1° arriver à l'imitation des objets colorés avec des matières colorées, divisées à l'infini, c'est faire de la peinture proprement dite;

2° Parvenir à l'imitation d'objets colorés, avec des matières colorées, d'une étendue sensible, c'est faire ou de la tapisserie, ou de la mosaïque, ou encore des vitraux colorés, c'est pratiquer l'impression ou l'enluminure.

3° Produire enfin certaines dispositions d'objets colorés d'une étendue finie, c'est obtenir les différents effets, souvent recherchés, soit en architecture, soit dans les intérieurs d'édifices, soit dans l'habillement, soit encore dans l'horticulture.

Dans tous les cas, l'art de représenter les objets dans leur situation respective repose sur des règles qui sont en dehors de notre sujet; ce sont celles qui, pour n'en dire qu'un mot, apprennent à l'élève à tracer correctement les linéaments des objets, etc. Puis viennent celles qui président à la distribution de la lumière et de l'ombre, telle que le sujet la présente au spectateur. Ces deux opérations capitales se traduisent par perspective linéaire et perspective aérienne; elles ont pour conséquence le colori vrai ou absolu.

Etudions maintenant dans quelques lignes les différents systèmes de peinture; ils sont au nombre de trois :

Le clair obscur;
Les teintes plates;
Le coloris.

1° Le système de peinture appelé clair obscur repose uniquement sur la modification aperçue dans un objet d'une seule couleur.

Sont-elles déterminables dans des circonstances déterminées, ces modifications peuvent être ramenées aux suivantes; savoir : par la lumière directe du soleil, ou diffuse du jour, ou par des lumières colorées, ou enfin par deux lumières qui, différentes d'intensité, éclairent inégalement.

Avec le maximum de lumière, plus la surface est polie, plus elle réfléchit de lumière blanche : ainsi un bâton de cire à cacheter cassé nous donne expérimentalement la première notion de ces phénomènes : la partie lisse et la plus convexe nous offre une ligne presque blanche, tandis que la surface cassée nous montre le maximum de couleur.

Puis, à propos de ces reflets, à la fois de lumière colorée et de lumière blanche, nous pouvons invoquer encore les plis des étoffes brillantes, rappeler enfin la vue que présente l'intérieur d'un gobelet vermeil; en effet, dans ce dernier cas, si l'on regarde comparativement une surface également vermeille et plane, dans les deux circonstances, ce n'est point dans la partie la plus éclairée, ce n'est pas non plus dans la partie la plus profonde, mais dans une partie intermédiaire, que le reflet le plus beau, le plus vermeil, appelle notre attention : car dans les points extrêmes, d'un côté l'ombre atténue la couleur, de l'autre la lumière blanche la fait disparaître.

Mais la surface, colorée ou non, ne renvoie-t-elle que peu ou pas de lumière, la modification est donnée par de l'ombre, et le résultat obtenu est du gris coloré ou du gris normal, ou du noir normal.

Diversément éclairée, la surface monochrome peut donner lieu à un développement du contraste simultané; ainsi deux morceaux de drap bleu foncé sont très voisins l'un de l'autre ;

l'un se montrant violet foncé, l'autre paraît nécessairement vert foncé;

2° Le système des teintes plates, particulièrement employé dans les décorations destinées à être vues de très loin, présente pour avantage la rapidité de l'exécution et une économie d'argent. Ses qualités essentielles se retrouvent dans les linéaments bien tracés et dans la vivacité des couleurs.

Les décors ainsi faits et exposés à la lumière artificielle exigent un éclairage bien entendu. Aussi, dans certaines scènes de forêts, nous avons vu avec plaisir sur nos théâtres l'éclairage latéral en quelque sorte supprimé et porté dans les cintres;

3° Le coloris vrai, généralement mal défini dans le langage de la critique, est la reproduction fidèle de la modification que la lumière peut nous faire apercevoir dans des corps que le peintre a pris pour modèle; mais, dans l'usage du mot coloris, on peut faire allusion à trois circonstances :

D'abord à la perspective aérienne, relativement à la lumière blanche et à l'ombre;

Ensuite à la perspective aérienne, relativement à la lumière colorée;

Enfin à l'harmonie des couleurs locales et à l'harmonie des couleurs des divers objets composant le tableau.

Poussé au plus haut degré, le coloris caractérise toujours les grands maîtres; mais dans tous les cas, la première chose à laquelle on doit avoir égard, c'est au clair et à l'ombre, et cette observation, inattendue sans doute de quelques lecteurs, est très importante, car l'on peut faire du coloris seulement avec du blanc, du noir et du gris, ou même avec une seule couleur. C'est ainsi que l'on arrive à l'imitation parfaite d'un modèle dont la couleur locale est blanche.

Les lois bien connues maintenant du contraste simultané font valoir dans l'art du coloris toute l'utilité que l'on peut attendre d'elles; aussi celui qui les possède aperçoit-il rapidement les modifications de lumière du modèle; il imite promptement et sûrement ces mêmes modifications.

Il met enfin, sans incertitude, l'harmonie dans les couleurs de sa composition.

L'artiste au contraire qui, peu versé dans ce genre d'étude, aura placé pour exemple une figure d'ange sur différents fonds monochromes, rose, vert, gris, etc., comprendra la nécessité de ces observations et saisira, avec empressement, la déduction de plusieurs règles que M. E. Chevreul emprunte à ses propres lois du contraste, pour en faire l'application au coloris.

1° Influence des fonds sur l'ange ou objet représenté, et réciproquement de l'objet sur le fond.

2° Emploi du blanc pour relever le ton voisin.

3° Emploi du noir pour abaisser le ton voisin.

4° Emploi du gris pour rendre la couleur voisine moins terne.

5° Usage d'une couleur claire à côté d'une couleur moins claire.

6° Juxtaposition de deux teintes plates, soit deux tons d'une même gamme, et c'est faire alors une dégradation à partir de la ligne de contact.

7° Utilité parfois d'une couleur placée entre deux couleurs complémentaires l'une de l'autre, pour détruire l'effet du contraste que chacune d'elles, dans sa juxtaposition, aurait produit sur la première, par exemple si la surface de celle-ci n'est pas très-étendue.

L'auteur rappelle enfin que le peintre peut, avec avantage, choisir une couleur dominante; n'employer que des tons clairs de couleurs les plus éloignées dans le cas où l'on craint la crudité des contrastes; utiliser en outre les gris complémentaires pour les plans reculés d'une composition où l'on veut cependant avoir une vue distincte, mais dans tous les cas éviter soigneusement la monotonie des gris.

Cette question du coloris, qui se lie si étroitement à l'étude de la peinture dont il fait réellement partie essentielle et dont il est, au premier coup-d'œil la partie la plus importante, nous offre un sujet si vaste que, malgré l'étendue que nous avons déjà donnée à notre résumé, nous croyons devoir ajouter quelques lignes destinées à terminer ce chapitre.

Signalons donc une faute dans laquelle on tombe naturellement, c'est de multiplier des images assez semblables dans un tableau qui doit présenter beaucoup d'objets de diverses couleurs vives, car l'on ne saurait ainsi fixer l'attention même sur l'ensemble; le cas le plus fréquent, comme le citait notre maître, est de mettre des fleurs partout.

D'autre part s'agit-il de reproduire un effet d'incendie ou de volcan? est-ce le cas d'une neige plus ou moins abondante? est-ce la douce pâleur d'un clair de lune? sont-ce enfin les nombreux effets que produit le soleil qui se lève ou se couche? le peintre alors, aux prises avec une couleur dominante, doit toujours étudier avec soin les changements que ses couleurs peuvent éprouver sous l'influence de la lumière colorée appelée à dominer dans sa composition.

Une dernière observation peut clore ce sujet, c'est qu'entre le peintre d'intérieur et le peintre d'histoire, il y a, à notre point de vue, toute cette différence, à savoir : que le premier est généralement très-coloriste et que le second l'est très-peu. En effet, le peintre d'histoire ne voit pas toujours toute la scène qu'il représente et attache beaucoup plus d'importance à la pose des figures, à la pensée pour ainsi dire de ses personnages, qu'à la reproduction des accessoires et de ces modifications infinies et nécessaires à la copie exacte du modèle étudié par le peintre d'intérieur.

Tous les deux doivent néanmoins tenir compte d'une certaine symétrie dans les couleurs du tableau et placer l'action principale dans le milieu de leur toile, c'est-à-dire dans la partie la plus éloignée des limites du cadre.

Le peintre coloriste qui veut parler à un grand nombre d'yeux, doit, de son côté, employer beaucoup de couleurs, tandis que le peintre moraliste, qui a des effets profonds à faire ressortir seulement avec des physionomies, doit s'attacher à des harmonies d'analogue.

Celui, en définitive, qui ne se sent pas très-habile à rendre supportable une œuvre incomplète dans les personnes, doit rechercher des couleurs variées dans les ornements.

Un dernier mot nous reste à ajouter, c'est qu'au point de vue de la critique, pour juger des associations complexes de couleurs, il faut voir ces mêmes couleurs indépendamment de la forme, et pour y parvenir, apprécier d'abord l'harmonie qui existe dans un premier plan, puis celle qui existe du premier au dernier, c'est-à-dire dans le sens de la profondeur et cet examen devient ainsi une véritable lecture.

L. FERRAND,

Chimiste du cours de médecine au Collège de France.

Le 30 octobre 1846.

REDACTEUR EN CHEF

REDACTEUR EN CHEF

